

## Conditions générales Diffusion culturelle

**Il existe trois grands cas de figure lors d'une demande auprès du service de diffusion culturelle:**

-**La mise à disposition d'un programme vidéo** de la Cinémathèque, incluant la cession de droits et les frais d'envoi.

-**La réalisation d'un programme spécifique** incluant cession de droits, frais d'envoi ainsi que temps de recherche, de visionnage, et un coût technique de montage avec cartons.

-**Un forfait de diffusion culturelle** avec déplacement et intervention d'une personne chargée de diffusion à la Cinémathèque reprenant l'ensemble des coûts ainsi que le temps de préparation de l'intervention et une prise en charge des frais de déplacements.

### **Les conventions de diffusions stipulent les points suivants :**

- Toute demande nécessitant un montage et un temps de préparation de la diffusion doit compter un délai d'exécution d'au minimum **3 mois**.

- Si des modifications étaient nécessaires au sein des montages, merci de vous référer au timecode incrusté à l'image et non au compteur temps de votre navigateur (pour une modification, noter par exemple : 01 02 15 24 qui correspond aux heures, minutes, secondes et images).

- Les éléments sont envoyés après validation du devis, environ 10 jours précédents la date de diffusion.

- Des documents de communication et de présentation de la Cinémathèque de Bretagne seront mis à la disposition du diffuseur.

- La Cinémathèque de Bretagne devra être citée dans toute communication de promotion de la diffusion.

- Le support de diffusion devra être renvoyé à la Cinémathèque à l'issue de la diffusion.

- La facture est envoyée après la diffusion et devra être réglée à réception.

**Afin d'établir un dossier complet sur votre demande, merci de fournir les renseignements suivants :**

**PROJET**

- Titre du projet :

.....

- Titre du ou des films demandé(s) :

.....

- Date de diffusion prévue : .....heure.....tarif.....

- Lieu de diffusion (adresse complète):

.....

- Type de manifestation (ex : festival, atelier, mémoire locale)

.....

- Format demandé :

.....

**-SI FICHIERS DEMANDES, DISQUE DUR A FOURNIR PAR VOS SOINS EN PRECISANT LE FORMATAGE : MAC ou PC. Possibilité d'envoi d'un disque dur navette pour la somme de 30 euros.**

**CONTACT**

- Nom de la structure - diffuseur (association, collectivité) :

.....

- Nom du contact référent :

Tel. : .....Mail : .....

- Nom et titre de la personne signant le contrat .....

- Adresse de livraison du programme : .....

.....

- Adresse de facturation (si différente) :

.....

.....

-N° RCS si location exposition (ville et numéro) .....

## GRILLE TARIFAIRE INDICATIVE

### 1 – Tarif diffusion / cession de droits

Pour un film de 0 à 30 min	Pour un film de 30 à 60 min	Pour film de plus de 60 min
<b>85 € HT</b>	<b>155 € HT</b>	<b>175 € HT</b>

### 2- Frais d'envoi au tarif en vigueur colissimo : 10 € HT

### 3- Temps de recherche

Durée	1 heure	1/2 journée	1 journée
Coût	<b>46€ HT</b>	<b>90€ HT</b>	<b>167€ HT</b>

Le résultat du service documentaire est fourni sur une liste précisant le titre du film, l'année, la durée, l'image (Noir et Blanc / Couleurs / format original), la gestion des droits et le résumé et l'URL streaming (si le film est en ligne sur notre site).

### 4 - Visionnage de documents audiovisuels

Location de copies : Chaque document est fourni sur copie VHS ou DVD Time Codée, au prix de 8 euros HT par copie. La copie doit nous être renvoyée dans un délai maximum de 15 jours après la mise à disposition. Cette location peut être prolongée sous les mêmes conditions de durée et de coût sur demande écrite (fax/bon de commande). Le non renvoi de ces copies dans les délais impartis donne lieu à une facturation de 15 euros HT par quinzaine supplémentaire et par copie. L'expédition des copies est à la charge du demandeur.

Consultation site internet : Les films numérisés peuvent être consultés gratuitement sur notre site internet, à l'adresse **www.cinematheque-bretagne.fr** onglet PROFESSIONNEL pour un accès limité (2 semaines) qui se suivra par une adhésion association d'un montant de **50 € HT**.

Consultation sur place : Ces copies peuvent être visionnées à la Cinémathèque de Bretagne ou dans l'une de ses antennes départementales sur rendez-vous : 3 euros HT par document consulté.

## 5 – Coût technique

**ATTENTION : des coûts peuvent s'ajouter en fonction des spécificités des demandes (dvd de données, transferts de fichiers, montage bout à bout)**

Temps de travail technicien

Durée	1 heure	1/2 journée	1 journée
Coût	<b>82 € HT</b>	<b>215 € HT</b>	<b>360 € HT</b>

Coût pour production d'un DVD de diffusion : 20€ HT (incluant fourniture, jaquette et pastille)  
**Ce support devra nous être renvoyé après utilisation**

Signature précédée de la mention

Date :

“ Lu et approuvé, bon pour accord ”

Cachet :